



Enceinte et emploi menacé

Par **elina9**, le **21/07/2015** à **20:34**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'ai besoin de vos lumières. Je suis enceinte de 4 mois et suis salariée depuis 2 ans d'une société qui a 2 activités (sous la même entité juridique): un magasin physique et un site internet. La situation du site internet est très préoccupante et on m'a signifié aujourd'hui que mon poste est en danger. Le gérant décidera fin septembre si l'activité du site est maintenue ou pas.

Mon congé maternité démarre début novembre

Mes questions:

- est-ce que dans le cadre d'une entité juridique (SARL) qui a 2 activités, si l'une des 2 activités n'est pas rentable, l'entreprise peut-elle invoquer le licenciement économique (l'autre activité, celle du magasin est rentable)
- peut-on me licencier économiquement avant mon congé maternité (je suis enceinte de 4 mois)
- on va certainement me proposer une rupture conventionnelle (que je ne souhaite pas accepter: indemnités moins importantes que dans le cadre d'un licenciement économique + pas de "prise en charge" prioritaire). Dans le cas d'une proposition de rupture conventionnelle, je pense que je demanderai un montant d'indemnités égal à ce que j'aurais touché mensuellement en tant que licenciée économique + montant d'une formation que j'ai repérée et que je souhaite du coup, me faire financer

Qu'en pensez-vous ? Que feriez-vous à ma place ? Quels sont vos conseils (je suis preneuse de toute information). Je précise qu'à priori, je serais la seule dont le poste serait menacée (mes collègues peuvent être reclassés au sein de l'entreprise au vu de leurs compétences, ce qui n'est pas mon cas: je suis spécialisée dans le web)

Merci beaucoup par avance !!

Elina

Par **P.M.**, le **21/07/2015** à **22:00**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci](#)